

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 18 septembre 2025**

**Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL**

Nombre de membres en exercice : 37  
Nombre de membres présents : 36  
Absents excusés : 01

Date de convocation : 11/09/2025

**Délibération N° D-2025-1809-08**

Membres présents : 36 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BLANCHAIS Christine, DOTT Sylvie, JACOB Chantal, ROTH Mireille, DYEUL Aurélie, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, HALTER Estelle, RAPINAT Fabienne, JULES Adeline, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BOHR Freddy, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, KRIEGER Laurent, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri, EHRHART Mathieu.

Madame BERBACH Gisèle a donné pouvoir à M BURGER Gaston pour voter en son nom.

Monsieur ROTH Pierre a donné pouvoir à Mme DOTT Sylvie pour voter en son nom.

Monsieur HELLER Jean-Luc a donné pouvoir à M GROSSKOST Alain pour voter en son nom.

Membre absent excusé : 1/37

DIETRICH Isabelle.

**Objet : Création d'un poste de chargé de mission transition écologique**

**Le Conseil Communautaire,**

**Vu** le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.2, L.7 et L.332-24 à L.332-26,

**Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**Vu** le tableau des emplois et des effectifs,

**Considérant** la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour piloter et mettre en œuvre les orientations stratégiques et la politique de la collectivité en matière de transition écologique,

Le Président propose la création d'un emploi non permanent de Chargé de mission Transition écologique à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique A, afin de gérer le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), outil de planification qui permet d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur le territoire.

Cet emploi est créé pour une durée de 4 ans et sera pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie A conformément aux articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération identifiée pour une durée déterminée pour un minimum de 1 an et un maximum de 6 ans.

Il sera chargé des fonctions suivantes : suivi et mise en œuvre des orientations stratégiques et de la politique de la collectivité en matière de transition écologique.

L'agent contractuel devra justifier d'un diplôme d'études supérieures en matière d'aménagement du territoire, d'énergie, d'environnement et/ou d'une expérience professionnelle sur des missions similaires.

Sa rémunération sera calculée dans une fourchette comprise entre l'indice brut 444 et l'indice brut 646. La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

### **Le Conseil Communautaire,**

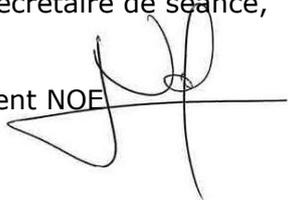
sur proposition de M le Président, **décide** :

- **de créer** un emploi non permanent de Chargé de mission Transition écologique à temps complet, de catégorie A, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à recruter un contractuel sur le fondement des articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique.

Fait à Truchtersheim, le 23 septembre 2025

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE



Le Président,

Justin VOGEL

